

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 20 MAI 2025

RECAPITULATIF DES VOTES

MEMBRES EN EXERCICE :	QUORUM :	PRESENTS :	POUVOIRS :	VOTANTS :
17	9	9	5	14

0. Approbation du procès verbal du dernier Conseil d'Administration (Avril 2025) – **Adopté à l'unanimité (14 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**

DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Marchés Publics

1. **Délibération n°2025-62** - Autorisation à Mme la Vice-présidente à signer l'avenant n° 01 à intervenir avec LA POSTE pour inclure deux nouvelles dispositions au marché. Marché n°2024 002 Service d'externalisation du portage des repas à domicile – **Adoptée à l'unanimité (14 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
2. **Délibération n°2025-63** - Autorisation à Madame la Vice-présidente à signer la convention pour la mise à disposition d'un dossier de marché subséquent sur le fondement de l'accord-cadres à conclure avec l'UGAP pour des services de téléphonie fixe « marché UGAP 7 n°617697 via l'opérateur SFR ». – **ANNULEE EN SEANCE**

DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, dialogue de gestion, Suivi de la Masse Salariale

3. **Délibération n°2025-64** - Résidence autonomie Le Porphyre – Budget 2025 – Adoption des tarifs – **Adoptée à l'unanimité (14 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
4. **Délibération n°2025-65** - Résidence autonomie Le Port Marchand – Budget 2025 – Adoption des tarifs – **Adoptée à l'unanimité (14 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
5. **Délibération n°2025-66** - Résidence autonomie La Ressence – Budget 2025 – Adoption des tarifs – **Adoptée à l'unanimité (14 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**

DIRECTION AUTONOMIE – EHPAD Le Saphir

6. **Délibération n°2025-67** - Proposition de mise en place d'un tarif différencié à l'EHPAD le SAPHIR pour les nouvelles admissions à titre payant – **Adoptée à l'unanimité (14 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**

DIRECTION INCLUSION ET SOLIDARITE – Service Solidarité

7. **Délibération n°2025-68** - Demande de financement dans le cadre des Trophées EDF Solidarité 2025 – **Adoptée à l'unanimité (14 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202562

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 20/05/2025

Objet : Autorisation à Mme la Vice-présidente à signer l'avenant n° 01 à intervenir avec LA POSTE pour inclure deux nouvelles dispositions au marché. Marché n°2024 002 Service d'externalisation du portage des

Nature : Délibérations

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 21/05/2025

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2025-62.pdf

Annexes :

1 - 2022004_avenant_1_La poste.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250520-202562-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 21/05/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 20 mai 2025

Délibération N° 2025-62

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Marchés Publics

Objet : Autorisation à Mme la Vice-présidente à signer l'avenant n° 01 à intervenir avec LA POSTE pour inclure deux nouvelles dispositions au marché. Marché n°2024 002 Service d'externalisation du portage des repas à domicile

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt de mai à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY,

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Béatrice MANZANARES ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Monsieur Emilien LEONI, Pouvoir donné à Madame Brigitte GENETELLI ; Madame Magali BRUNEL, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Gaston SECONDI.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

14 voix POUR dont 5 pouvoirs 0 voix CONTRE 0 abstention
--

Séance du Conseil d'Administration du 20 mai 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service des marchés publics

Objet : Autorisation à Mme la Vice-présidente à signer l'avenant n° 01 à intervenir avec LA POSTE pour inclure deux nouvelles dispositions au marché.

Marché n°2024 002 Service d'externalisation du portage des repas à domicile.

.....

La Vice-présidente expose :

Madame, Monsieur, mes chers Collègues,

Le CCAS de Toulon a conclu un marché de service portant sur l'externalisation du portage de repas à domicile.

Ce marché a été notifié le 3 juin 2024.

Ce marché est décomposé en 3 tranches qui ont chacune débuté à une date différente :

Tranche	Date de démarrage
Tranche ferme	01/07/2024
Tranche optionnelle n°1	04/11/2024
Tranche optionnelle n°2	03/02/2025

La durée du marché est de 4 années à compter de la date de démarrage de la tranche ferme, soit à partir du 1^{er} juillet 2024.

La date de fin du présent marché est donc le 1^{er} juillet 2028.

Si certaines dispositions prévues dans les documents contractuels du marché ont nécessité des mises en demeure pour leur stricte application, il apparaît aujourd'hui que de nouvelles dispositions doivent être ajoutées par voie d'avenant.

- Aussi, il apparaît opportun d'ajouter une disposition contractuelle portant sur la gestion matérielle de la remise des clés des bénéficiaires du portage de repas à domicile.

Afin d'optimiser les délais de livraison, d'éviter les infractions de stationnement des livreurs et d'assurer la sécurité des accès aux domiciles, il est apparu nécessaire de mettre en place une organisation spécifique reposant sur l'utilisation d'une boîte à clés sécurisée installée au sein de l'Unité de Production Culinaire (UPC).

L'avenant n°1 a pour objet de formaliser la mise en place d'un dispositif sécurisé de gestion des clés nécessaires à l'accès aux domiciles des bénéficiaires du portage de repas à domicile.

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2025-62

La boîte à clés utilisée sera un dispositif sécurisé à code ou serrure électronique, dont l'accès est limité aux agents expressément autorisés du CCAS et de La Poste. Le CCAS assurera la maintenance et le contrôle régulier de la boîte.

Le CCAS sera responsable de l'organisation du dispositif et de la mise à disposition des clés.

La Poste deviendra responsable des clés dès leur retrait et jusqu'à leur restitution.

En cas de perte ou de vol de clés imputable à La Poste, celle-ci prendra à sa charge les frais afférents à leur reproduction ou à un éventuel changement de serrure.

- De plus, il apparait opportun de compléter la disposition contractuelle portant sur le flocage des véhicules utilisés par le prestataire.

L'article « A5 – Les véhicules de livraison » indique que « *le titulaire s'engage à floquer les véhicules de livraisons avec le logo du CCAS de Toulon* ».

L'avenant n°1 a pour objet de compléter cette disposition de la manière suivante :

Le flocage devra comprendre les informations suivantes : le logo du CCAS de Toulon et celui de la ville de Toulon, le nom et les coordonnées du service Autonomie Aide et Soins (guichet unique).

S'il n'est pas souhaitable d'imposer des dimensions du flocage compte-tenu de la diversité des véhicules pouvant être utilisés, la méthodologie décrite ci-dessous devra être respectée et le flocage suffisamment grand afin de couvrir l'arrière et les côtés (semi-covering) du véhicule.

Dans les 15 jours calendaires qui suivent le 1^{er} jour d'utilisation du véhicule, le service compétent de La Poste transmettra par courriel au service communication du CCAS de Toulon les maquettes des visuels et les bons à tirer (latéraux et arrière le cas échéant) des flocages du véhicule.

Le service communication du CCAS de Toulon s'engage à répondre dans les 5 jours calendaires.

Le service compétent de La Poste prendra en compte les remarques apportées par le service communication du CCAS de Toulon.

Dès lors que le service communication du CCAS de Toulon a validé le bon à tirer, le titulaire s'engage à faire floquer le véhicule sous 10 jours calendaires maximum.

Ainsi un nouveau véhicule ne pourra pas rester sans flocage et donc sans identification pendant plus d'un mois.

Cet avenant n'a pas d'incidence financière.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 20 mai 2025
OUI l'exposé de la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter le contenu de la présente délibération
- D'autoriser Mme la Vice-présidente du CCAS de Toulon à signer l'avenant n° 01 à intervenir avec La Poste.
- D'autoriser Mme la Vice-présidente du CCAS de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202564 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 20/05/2025
Objet : Résidence autonomie Le Porphyre Budget 2025 Adoption des tarifs

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 21/05/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2025-64.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250520-202564-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 21/05/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 20 mai 2025

Délibération N° 2025-64

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Résidence autonomie Le Porphyre – Budget 2025 – Adoption des tarifs

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt de mai à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY,

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Béatrice MANZANARES ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Monsieur Emilien LEONI, Pouvoir donné à Madame Brigitte GENETELLI ; Madame Magali BRUNEL, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Gaston SECONDI.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

14 voix POUR dont 5 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 20 mai 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion, Suivi de la Masse Salariale

Objet : Résidence autonomie Le Porphyre – Budget 2025 – Adoption des tarifs

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le budget primitif 2025 de la Résidence autonomie Le Porphyre a été voté le 15 octobre 2024.

Le Conseil Départemental a communiqué au CCAS ses propositions budgétaires dans le cadre de la procédure de tarification. Les tarifs proposés n'ont pas été acceptés.

Le Département a refusé la proposition d'augmenter l'écart de tarif entre une occupation simple et double (maintien à 15% de plus).

Les tarifs proposés par le Département ne sont appliqués qu'à partir du 1^{er} mai 2025. Il y a lieu de calculer un tarif lissé pour rattraper les 4 premiers mois de l'année.

Les tarifs sont donc fixés de la manière suivante :

- **Hébergement :**
 - T1 A : 47.81 euros
 - T1 A occupation double : 55.00 euros
 - T1 B : 50.47 euros
 - T1 B occupation double : 58.06 euros

- **Restauration pour les résidents :**
 - Petit déjeuner : 1.00 euro
 - Repas du midi : 12.50 euros
 - Repas du soir : 8.00 euros

- **Restauration pour les personnes extérieures :**
 - Repas du midi pour le personnel et les stagiaires : 6.25 euros, le CCAS prendra à sa charge la part restante soit 6.25 euros

 - Repas du midi pour les toulonnais de plus de 60 ans ou en situation de handicap : 12.50 euros

 - Repas du midi thématique ou avec une animation pour les toulonnais de plus de 60 ans ou en situation de handicap : 15.50 euros

Les autres tarifs votés en octobre 2024 ne sont pas modifiés.

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2025-64

POUR EXTRAIT CONFORME

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 20 mai 2025
OUI l'exposé de la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

DECIDE d'en adopter le contenu,

DECIDE d'adopter les tarifs proposés par le Conseil Départemental du Var applicables au 1^{er} mai 2025, comme suit :

- **Hébergement :**
 - T1 : 47.81 euros
 - T1 occupation double : 55.00 euros
 - T1 B : 50.47 euros
 - T1 B occupation double : 58.06 euros

- **Restauration pour les résidents :**
 - Petit déjeuner : 1.00 euro
 - Repas du midi : 12.50 euros
 - Repas du soir : 8.00 euros

- **Restauration pour les personnes extérieures**
 - Repas du midi pour le personnel et les stagiaires : 6.25 euros, le CCAS prendra à sa charge la part restante soit 6.25 euros
 - Repas du midi pour les toulonnais de plus de 60 ans ou en situation de handicap : 12.50 euros
 - Repas du midi thématique ou avec une animation pour les toulonnais de plus de 60 ans ou en situation de handicap : 15.50 euros

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202565 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 20/05/2025
Objet : Résidence autonomie Le Port Marchand Budget 2025 Adoption des tarifs

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 21/05/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2025-65.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250520-202565-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 21/05/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 20 mai 2025

Délibération N° 2025-65

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Résidence autonomie Le Port Marchand – Budget 2025 – Adoption des tarifs

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt de mai à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY,

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Béatrice MANZANARES ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Monsieur Emilien LEONI, Pouvoir donné à Madame Brigitte GENETELLI ; Madame Magali BRUNEL, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Gaston SECONDI.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

14 voix POUR dont 5 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 20 mai 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion, Suivi de la Masse Salariale

Objet : Résidence autonomie Le Port Marchand – Budget 2025 – Adoption des tarifs

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le budget primitif 2025 de la Résidence autonomie Le Port Marchand a été voté le 15 octobre 2024.

Le Conseil Départemental a communiqué au CCAS ses propositions budgétaires dans le cadre de la procédure de tarification. Les tarifs proposés n'ont pas été acceptés.

Le Département a refusé la proposition d'augmenter l'écart de tarif entre une occupation simple et double (maintien à 15% de plus).

Les tarifs proposés par le Département ne sont appliqués qu'à partir du 1^{er} mai 2025. Il y a lieu de calculer un tarif lissé pour rattraper les 4 premiers mois de l'année.

Les tarifs sont donc fixés de la manière suivante :

- **Hébergement :**
 - T1 : 42.92 euros
 - T1 occupation double : 49.35 euros
 - T1 B : 52.22 euros
 - T1 B occupation double : 60.06 euros

- **Restauration pour les résidents :**
 - Petit déjeuner : 1.00 euro
 - Repas du midi : 12.50 euros
 - Repas du soir : 8.00 euros

- **Restauration pour les personnes extérieures**
 - Repas du midi pour le personnel et les stagiaires : 6.25 euros, le CCAS prendra à sa charge la part restante soit 6.25 euros
 - Repas du midi pour les toulonnais de plus de 60 ans ou en situation de handicap : 12.50 euros
 - Repas du midi thématique ou avec une animation pour les toulonnais de plus de 60 ans ou en situation de handicap : 15.50 euros

Les autres tarifs votés en octobre 2024 ne sont pas modifiés.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 20 mai 2025
OUI l'exposé de la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

DECIDE d'en adopter le contenu,

DECIDE d'adopter les tarifs proposés par le Conseil Départemental du Var applicables au 1^{er} mai 2025, comme suit :

- **Hébergement :**
 - T1 : 42.92 euros
 - T1 occupation double : 49.35 euros
 - T1 B : 52.22 euros
 - T1 B occupation double : 60.06 euros

- **Restauration pour les résidents :**
 - Petit déjeuner : 1.00 euro
 - Repas du midi : 12.50 euros
 - Repas du soir : 8.00 euros

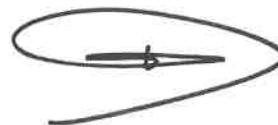
- **Restauration pour les personnes extérieures :**
 - Repas du midi pour le personnel et les stagiaires : 6.25 euros, le CCAS prendra à sa charge la part restante soit 6.25 euros
 - Repas du midi pour les toulonnais de plus de 60 ans ou en situation de handicap : 12.50 euros
 - Repas du midi thématique ou avec une animation pour les toulonnais de plus de 60 ans ou en situation de handicap : 15.50 euros

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS

The image shows a blue ink signature of Madame Dominique ANDREOTTI over a circular official stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE TOULON' and 'C.C.A.S. de Toulon'.

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

A stylized black ink signature of Madame Virginie CAUQUIL.

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202566 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 20/05/2025
Objet : Résidence autonomie La Ressence Budget 2025 Adoption des tarifs

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 21/05/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2025-66.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250520-202566-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 21/05/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 20 mai 2025

Délibération N° 2025-66

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Résidence autonomie La Ressence – Budget 2025 – Adoption des tarifs

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt de mai à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY,

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Béatrice MANZANARES ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Monsieur Emilien LEONI, Pouvoir donné à Madame Brigitte GENETELLI ; Madame Magali BRUNEL, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Gaston SECONDI.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

14 voix POUR dont 5 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 20 mai 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion, Suivi de la Masse Salariale

Objet : Résidence autonomie La Ressence – Budget 2025 – Adoption des tarifs

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le budget primitif 2025 de la Résidence autonomie La Ressence a été voté le 15 octobre 2024.

Le Conseil Départemental a communiqué au CCAS ses propositions budgétaires dans le cadre de la procédure de tarification. Les tarifs proposés n'ont pas été acceptés.

Le Département a refusé la proposition d'augmenter l'écart de tarif entre une occupation simple et double (maintien à 15% de plus).

Il a aussi refusé la proposition d'une augmentation plus forte du tarif des pavillons.

Les tarifs proposés par le Département ne sont appliqués qu'à partir du 1^{er} mai 2025. Il y a lieu de calculer un tarif lissé pour rattraper les 4 premiers mois de l'année.

Les tarifs sont donc fixés de la manière suivante :

- **Hébergement :**

- Studio : 34.09 euros
- Studio occupation double : 39.17 euros
- Pavillon : 40.47 euros
- Pavillon occupation double : 46.53 euros

- **Restauration pour les résidents :**

- Petit déjeuner : 1.00 euro
- Repas du midi : 12.50 euros
- Repas du soir : 8.00 euros

- **Restauration pour les personnes extérieures :**

- Repas du midi pour le personnel et les stagiaires : 6.25 euros, le CCAS prendra à sa charge la part restante soit 6.25 euros
- Repas du midi pour les toulonnais de plus de 60 ans ou en situation de handicap : 12.50 euros
- Repas du midi thématique ou avec une animation pour les toulonnais de plus de 60 ans ou en situation de handicap : 15.50 euros

Les autres tarifs votés en octobre 2024 ne sont pas modifiés.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 20 mai 2025

OUI l'exposé de la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

DECIDE d'en adopter le contenu,

DECIDE d'adopter les tarifs proposés par le Conseil Départemental du Var applicables au 1^{er} mai 2025, comme suit :

- **Hébergement :**
 - Studio : 34.09 euros
 - Studio occupation double : 39.17 euros
 - Pavillon : 40.47 euros
 - Pavillon occupation double : 46.53 euros

- **Restauration pour les résidents :**
 - Petit déjeuner : 1.00 euro
 - Repas du midi : 12.50 euros
 - Repas du soir : 8.00 euros

- **Restauration pour les personnes extérieures**
 - Repas du midi pour le personnel et les stagiaires : 6.25 euros, le CCAS prendra à sa charge la part restante soit 6.25 euros
 - Repas du midi pour les toulonnais de plus de 60 ans ou en situation de handicap : 12.50 euros
 - Repas du midi thématique ou avec une animation pour les toulonnais de plus de 60 ans ou en situation de handicap : 15.50 euros

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202567

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 20/05/2025

Objet : Proposition de mise en place d'un tarif différencié à l'EHPAD le SAPHIR pour les nouvelles admissions à titre payant

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 21/05/2025

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2025-67.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250520-202567-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 21/05/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 20 mai 2025

Délibération N° 2025-67

Dossier suivi par la DIRECTION Autonomie – EHPAD Le Saphir

Objet : Proposition de mise en place d'un tarif différencié à l'EHPAD le SAPHIR pour les nouvelles admissions à titre payant

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt de mai à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY,

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Béatrice MANZANARES ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Monsieur Emilien LEONI, Pouvoir donné à Madame Brigitte GENETELLI ; Madame Magali BRUNEL, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Gaston SECONDI.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

14 voix POUR dont 5 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 20 mai 2025

Dossier suivi par la Direction Autonomie- EHPAD Le SAPHIR

Objet : Proposition de mise en place d'un tarif différencié à l'EHPAD le SAPHIR pour les nouvelles admissions à titre payant.

.....

La Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Considérant l'habilitation aide sociale à l'hébergement sur l'EHPAD le Saphir pour la totalité de sa capacité,

Considérant l'arrêté de tarification du conseil départemental qui fixe le tarif journalier des chambres simples et doubles de l'EHPAD le Saphir,

Considérant le décret n° 2024-1270 du 31 décembre 2024 définissant les modalités de mise en œuvre des tarifs différenciés dans les EHPAD habilités à l'aide sociale à partir du 01 janvier 2025 pour les résidents,

Considérant que l'EHPAD le Saphir est le seul établissement public sur le territoire toulonnais,

Considérant que l'EHPAD le Saphir propose des prix d'hébergement les plus attractifs du territoire toulonnais,

Compte-tenu du contexte budgétaire défavorable, l'EHPAD le SAPHIR souhaite proposer une application d'un tarif différencié pour les futures admissions à titre payant avec une augmentation du tarif de 3% pour les chambres simples et de 10% pour les chambres doubles.

Il est proposé une entrée en vigueur de ces dispositions au 01 juillet 2025.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 20 mai 2025

OUÏ l'exposé de la Vice-Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'en adopter le contenu ;

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2025-67

- D'appliquer d'un tarif différencié pour les futures admissions à titre payant avec une augmentation du tarif de :
 - + 3% pour les chambres simples
 - + 10% pour les chambres doubles,
- De proposer une entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2025 pour les futures admissions,
- D'autoriser Mme la Vice-Présidente du CCAS de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202568

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 20/05/2025

Objet : Demande de financement dans le cadre des Trophées EDF Solidarité 2025

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de compétences par themes - Aide sociale

Date de télétransmission : 21/05/2025

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2025-68.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250520-202568-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 21/05/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 20 mai 2025

Délibération N° 2025-68

Dossier suivi par la DIRECTION INCLUSION ET SOLIDARITES – Service Solidarités

Objet : Demande de financement dans le cadre des Trophées EDF Solidarité 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt de mai à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Madame Eva CAILLAT-METGE, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY,

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Béatrice MANZANARES ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Monsieur Emilien LEONI, Pouvoir donné à Madame Brigitte GENETELLI ; Madame Magali BRUNEL, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Gaston SECONDI.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

14 voix POUR dont 5 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 20/05/2025

Dossier suivi par la Direction Inclusion Solidarité

Objet : Demande de financement dans le cadre des Trophées EDF Solidarité 2025.

.....

La Vice-présidente expose :

Madame, Monsieur, mes chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique Solidarité au service des personnes en situation de précarité énergétique, EDF lance un appel à projet les « **Trophées EDF Solidarité** » pour soutenir et mettre en lumière des projets de prévention et/ou de lutte contre la précarité énergétique portés par des acteurs locaux.

Considérant que :

- Le CCAS de Toulon met en œuvre des actions en faveur des publics vulnérables, notamment dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique,
- L'appel à projets d'EDF, « **Les Trophées EDF Solidarité 2025** » constitue une opportunité de financement pour renforcer ces actions,

Dans ce cadre, le CCAS de Toulon souhaite solliciter un financement auprès d'EDF pour le projet « **Fraicheur Solidaire** ». Ce projet vise à accompagner les personnes les plus vulnérables vivant dans des logements mal isolés à faire face aux épisodes de forte chaleur à travers la distribution de « **Kits fraicheur modulables** » et l'organisation d'ateliers de sensibilisation pour encourager des pratiques adaptées en période de canicule.

Le projet « **Fraicheur Solidaire** » répond aux objectifs de cet appel à projet en ciblant les publics les plus vulnérables face aux épisodes de fortes chaleur.

Le CCAS s'engage à utiliser ces fonds dans le respect du cadre établi par le partenariat, à les individualiser dans les restitutions comptables et financières et à apporter toutes précisions nécessaires pour faciliter le suivi de leur emploi.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 20 Mai 2025
OUI l'exposé de la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter le contenu de la présente délibération,

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2025-68

- D'autoriser Madame la Vice-Présidente du CCAS de Toulon à solliciter un financement auprès d'EDF dans le cadre des « Trophées EDF Solidarité 2025 »,
- De signer tous documents relatifs à cette demande.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

